

Les femmes en tant que médiatrices et membres des forces de maintien de la paix

Le renforcement de la présence des femmes parmi les négociateurs de la paix et les forces de maintien de la paix, entre autres acteurs essentiels, enrichirait considérablement la contribution des femmes au règlement des conflits et à la réadaptation au sortir d'un conflit. Comme un responsable de district de la province d'Ituri (République démocratique du Congo) l'a expliqué dans un rapport au Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (DOMP), « les femmes [et les filles] de la région ont du mal à parler franchement avec des hommes en uniforme, tels que les observateurs militaires, surtout au sujet de questions délicates comme la violence sexuelle et les agressions sexuelles Dans bien des cas, en particulier lorsque la violence est endémique, les femmes [et les filles] de la région préfèrent s'entretenir avec une femme membre des forces de maintien de la paix car elles redoutent d'autres violences, y compris de la part des hommes membres de ces forces. »

L'ONU en est bien consciente. Le nombre de femmes membres du personnel en uniforme (forces militaires et de police) déployé par le DOMP reste très faible – 4 pour cent et 1 pour cent, respectivement –, mais celui-ci s'est employé activement, ces dernières années, à accroître le nombre de postes civils occupés par des femmes. On se rend compte de plus en plus que la présence de femmes parmi les forces de maintien de la paix est essentielle au succès de leurs missions et peut diminuer le risque de voir des mem-

bres des forces de maintien de la paix perpétrer des actes d'exploitation et de violence sexuelles à l'encontre des populations qu'ils sont précisément chargés de protéger, en particulier des jeunes filles. Parmi les principales conclusions d'une enquête diligentée par le Secrétaire général de l'ONU sur des affaires de ce genre, il a été reconnu que « la présence d'un plus grand nombre de femmes dans une mission, en particulier à des postes élevés, contribuera à promouvoir un environnement qui décourage l'exploitation et les abus sexuels, en particulier de la population locale. »

À la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies et de son Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général a, en juin 2006, publié une stratégie détaillée d'aide aux victimes d'agressions sexuelles commises par des membres du personnel de l'ONU. Cette stratégie, que l'UNICEF a aidé à formuler, propose une approche globale de l'appui aux victimes, comprenant les soins de santé de base, le soutien psychosocial et l'aide juridique et administrative pour l'ensemble des victimes et, dans des cas exceptionnels, une aide financière. Dans le prolongement de cette stratégie, l'UNICEF, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement organisent une réunion de haut niveau où sera de nouveau examinée sous tous ses aspects

la question de l'exploitation sexuelle et des agressions sexuelles.

Parallèlement aux membres des forces de maintien de la paix, les médiateurs, qui représentent la communauté internationale, peuvent jouer un rôle décisif pour ce qui est d'aider les femmes à être représentées dans les processus de paix et la reconstruction au sortir des conflits. Il ressort d'une évaluation récente de la participation des femmes aux processus de paix en tant que médiateurs « du premier volet » – ceux qui participent aux négociations officielles par la voie officielle, non par le biais de contacts officieux (médiateurs « du deuxième volet) – que les femmes restent largement exclues des processus de médiation et de règlement des conflits. À l'ONU, les femmes n'occupent que 6,5 pour cent des postes élevés en rapport avec les activités de paix, tandis que l'on ne compte aucune femme parmi les médiateurs ou ex-médiateurs de haut niveau de l'Union européenne. De même, en dépit de la solide réputation qu'ont value à juste titre à l'Afrique des femmes qui font figure de modèles auxquels s'identifier, aucune femme ne siège à un poste de dirigeant au Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine. Dans les conflits où un processus de paix préalable à un accord est engagé, en panne ou attendu et n'est pas placé sous la direction de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Union européenne, l'Ouganda est le seul pays où l'on relève la présence d'une seule femme médiatrice.

Voir Références, page 88.